

se livraient une guerre acharnée. Roupin avec son titre de Prince d'Antioche, se trouvait à la Cour de Léon. A cette époque, pendant le mois de Septembre, comme maître d'Antioche, il publiait un édit qui affirmait les anciennes et les nouvelles donations aux Chevaliers de l'Hôpital et Léon contresignait cet édit²¹⁴. A cette même époque, le 3 Août 1210, le Pape déclarait authentiques les dons de Léon aux mêmes Chevaliers²¹⁵. Un peu plus tard, vers la fin de l'année, on attendait l'arrivée du nouveau Nonce ou celle du Patriarche de Jérusalem, en Arménie ou à Antioche, et l'on peut supposer que l'un ou l'autre soit venu, mais que l'on ne put rien conclure à cause de la ténacité des deux partis sur la valeur de leurs droits, ou que le Comte refusa encore cette fois de se soumettre à la sentence et qu'il poussa encore les Templiers sur Léon. Quoi qu'ait eu lieu, on voit clairement combien Léon était exaspéré contre ces fiers Chevaliers et combien il était dépité par ces inutiles pourparlers de part et d'autre, lui, qui croyait que toute la raison était de son côté et qui voyait qu'on disculpait le Comte plus qu'il ne le méritait, aussi bien que les Templiers. Ces derniers, comme on l'a remarqué précédemment, étaient regardés comme des personnages sacrés et grandement utiles par les services qu'ils pourraient rendre dans la guerre contre les Sarrasins. C'est pourquoi ils trouvaient toujours quelqu'un pour excuser leurs fautes. Aussi Léon, dégoûté de tous ces échanges d'avis prodigués sans résultat, jugea qu'il valait mieux de reprendre les hostilités, les armes à la main, et revint serrer de près les Chevaliers. Les doléances de ceux-ci arrivèrent bientôt à la cour du Pape qui se hâta d'envoyer son Légat de Syrie²¹⁶, le Patriarche de Jérusalem, pour essayer de trouver un moyen de réconcilier tout le monde. Mais Léon, ne voulut ni voir les envoyés des Chevaliers à leur arrivée, ni les entendre, ni leur répondre. Il avait donné l'ordre de reprendre les propriétés que ces Chevaliers avaient dans son pays et dans celui d'Antioche, entre autres le port de Bonel dont les Templiers tiraient de grands bénéfices. Léon mit une garnison dans leurs possessions et ne permit à personne ni d'entrer ni de sortir. Le Patriarche pria Léon de lever l'interdit du libre passage dans ces endroits, mais celui-ci n'écouta point sa demande. C'est alors que le Patriarche, selon l'autorité que lui avait conférée le Pape, se mit à menacer Léon de l'anathématiser selon les canons de l'Église. Il lui donna un délai de quelques jours pour faire acte de

²¹⁴ Cartulaire, p. 132.– Lettres d'Innocent, XIII, 119.

²¹⁵ Cartulaire, p. 114.

²¹⁶ Lettres d'Innocent, XIV, 33, 64, 66.